

Conditions d'engagement

Pour tous·tes les collaborateur·rices

- S'être inscrit·e sur notre base de données via la plateforme Bilimbi et avoir transmis toutes les annexes demandées (format PDF).
- Être âgé·e de **18 ans révolus**.
- Être domicilié·e dans un **périmètre de 160 kms** (adresse renseignée sur le casier judiciaire du pays de résidence faisant foi).
- Être en possession d'un permis de conduire de plus de 2 ans est un avantage.
- Avoir un entretien avec le·la responsable du séjour **dans les locaux d'insieme-Genève**.
- **Fournir les extraits de casiers judiciaires exigés :**
 - Pour tous·tes :**
 - ⇒ Fournir un extrait de casier judiciaire suisse, dont les frais sont à votre charge (CHF 20.-).
 - ⇒ Fournir un extrait de casier judiciaire suisse spécial, dont les frais sont à votre charge (CHF 20.-), pour les personnes nouvellement engagées.
 - Pour les résident·es hors Suisse :**
 - ⇒ Fournir, en supplément des 2 extraits suisses, un extrait du casier judiciaire du pays de résidence.
- **Participer à la réunion de préparation obligatoire** organisée par le·la responsable de séjour. La date vous sera communiquée lors de votre confirmation d'engagement car elle est différente pour chaque séjour. **Votre absence à cette journée, sans justificatif officiel, annulera votre engagement.**
- **Pour les personnes, non suisse, résidant en France, l'engagement sera soumis à :**
 - ⇒ L'obtention, par insieme-Genève, d'une autorisation de travail délivrée par le canton où se déroule le séjour. Les frais de cette autorisation seront pris en charge par insieme-Genève.
 - ⇒ L'évolution de la législation des accords bilatéraux entre la Suisse et l'EU concernant les cotisations sociales de personnes résidant en France et travaillant partiellement sur les deux Etats (Suisse et France).

L'information complète de la personne concernée par le point précédent quant à sa situation en France pour ce qui est d'un salaire éventuel encaissé en France ou de prestations de chômage, voire de tout autre revenu en remplacement de salaire. En particulier, **tout document y relatif devra être communiqué à la demande d'insieme-Genève.**

Conditions supplémentaires pour les courts séjours

- Avoir fait **3 séjours avec insieme-Genève** (55 journées effectuées).
- Rencontrer/prendre contact avec le·la participant·e et sa famille dont vous serez le·la référent·e.
- Participer à la réunion annuelle (équipe-familles).

Conditions supplémentaires pour les séjours hivers

- Avoir une expérience de séjours de vacances au sein d'insieme-Genève.

Pour les moniteur·rices

- Avoir une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de séjours de loisirs et/ou une formation CEMEA ou un BAFA sont des atouts supplémentaires.
- Avoir suivi la formation en ligne éPoPé plateforme d'outils pratiques avant la journée nouveaux moniteur·trices (un lien vous sera transmis).
- Rencontrer avant le séjour, dans son lieu de vie, le(s) vacancier·ère(s) dont vous serez le·la référentes. Prévoir environ une demi-journée pour cette visite.
- **Pour les inscriptions sur le séjour 16** (Mosaïque à Genolier) avoir une bonne expérience dans l'accompagnement des personnes autistes et travaillé de préférence sur deux séjours à insieme-Genève. Une formation spécifique dans le domaine de l'autisme est un atout supplémentaire.

Pour les personnes engagées à insieme-Genève pour la première fois

- Participer à une des trois **réunions d'information obligatoires** prévues sur des **samedis définis chaque année, dont les dates se trouvent sur le site internet. Ces journées ont lieu de 9h00 à 18h00 dans les locaux d'insieme-Genève. Attention, dès la confirmation de votre engagement, vous devrez impérativement vous inscrire à l'une de ces séances en écrivant à l'adresse suivante : vacances@insieme-ge.ch (les dates sont définies chaque année et consultables sur notre site internet).**
- Ces réunions vous permettront de voir quelles sont nos attentes pour les séjours. Ce sera pour vous l'occasion de voir si cela vous convient et de nous confirmer votre engagement.

Pour les cuisinier·ères

- Avoir une expérience de cuisinier·ère dans une collectivité est souhaitée.
- Avoir une expérience de séjours de vacances (soit avec des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, soit avec des enfants) est souhaitée.
- Participer à la réunion d'information prévue **un samedi juin de 9h30 à 18h00 pour les personnes engagées pour la première fois à ce poste (la date est définie chaque année et consultable sur notre site internet).**

Pour les veiller·ses et les moniteur·rices itinérant·es

- Avoir une expérience de séjour de vacances à insieme-Genève en tant que moniteur·rice est obligatoire.

Documents contractuels et attestation

Les documents contractuels et attestation de travail sont délivrés une fois par l'association. En cas de perte, ces documents peuvent vous être délivrés une seconde fois mais ils vous seront facturés.